

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Autocar	RENAULT	PR 14 SR	CH 2575 05
Constructeur	RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS SA., F-69003 Lyon		
Identification	sur la plaquette du constructeur "PN 04 D1" devant le N° du châssis "PN 04 D1 PP1" à droite, à l'avant dans l'entrée dans le compartiment du moteur, à droite, à l'arrière en bas sur le longeron		
Plaquette constructeur	"MIR 06.20.30A" à droite, à l'arrière en bas sur le bloc, plaquette (visible depuis dessous)		
N° du châssis	N U 9 A G Nutzfahrzeuge AG., 4133 Pratteln		
Identification du moteur	PN 04 D1 PP1 01 112		
Importateur principal			
Véhicule homologué			

Châssis	2 Nombre de roues 6		
Nombre d'essieux	mécanique, assistance hydraulique		
Direction	mécanique		
Transmission	0 Entraînement sur roues arrière		
Nombre de vitesses	air comprimé, 2 circuits, à expansion interne,		
Frein de service	sur toutes les roues		
Frein auxiliaire	*) air comprimé, à expansion interne, sur les roues arrière, pression de service par soupape garde 4 cir		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		
Réventilloir	frein à courants de Foucault		
Contrôle 2 circuits	2 manomètres simples + 2 lampes-témoin		
Moteur	RENAULT	Type	MIR 06.20.30A
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	arrière
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Refroidissement	120	Course	130
Alésage	8917	CV-impôt	14,9
Cylindrée	194 DIN	à l/min	2200
Puissance en kW	71 dB/A	à l/min	1650
Bruit à l'arrêt	1 = 565 x 445 x 225 mm		
Silencieux			
Mesure des gaz	Bacharach = 2,0		
Déparasitage	-		
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	4040	3140	12180
Charge utile	1020	2760	3780
Poids total	5060	10900	15960
Poids garants	5800	11050	16850
Pneus	11 R 22,5	11 R 22,5	*)
Ply/bar	- / 9,0	- / 8,0	
Charge	6000	10900	
pour V max	indice "L" obligatoire		
Jantes	7,5 x 22,5		
Gaz poids remorquable avec/sans frein	mécanique automatique		
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable teste			
Charge garantie sur la toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	117 km/h		
testée	km/h à l/min au moteur prise de force		
Carrosserie	car		
Nombre de portes	2	Compteur de vitesse	tachygraphe
Ceintures sécurité	av -	ar -	
Cafe	1 = 100x250x230mm		
Antivol	-		
Retroviseurs	gauche + droite		
Nombre de places	l 54 av 1	centre 48	ar 5
Dimensions	intérieur	extérieur	Empattements
Longueur		12000	6200
Largeur		2500	
Essieu double	av - ar -		
Hauteur		3160	
Voies	av 2070 ar 1860		
Porte à faux	av -	2500	Voies av - ar -
	ar -	3700	ar -
Distance volant - vers l'avant du véhicule	900	Braquage	g 19900 d 19900

Equipement	S)	
Feux de route	HCR	(E)
Feux de croisement	HCR	(E)
Feux de position	A	(E) séparés
Feux rouges	R	(E)
Feux stop	S1	(E)
Cilignoteurs	av	AV/ I 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E) ar R (E)
Feux arrière de brouillard		
Feux complémentaires	ER	(E)
Eclairage plaque	2/ séparé	
Essui-vitre	2/ balais	
Avertisseurs	KLAXON e2 814	
	ou d'autres modèles homologues	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Autocar	
Marque et type	RENAULT PR 14 SR	
Homologation N°	CH	2676 05
Carrosserie	car	
Places	total	54
	avant	1
Poids à vide	12180	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 44,9
Poids total	16000	Cylindres 3817

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

\* Frein auxiliaire : à air comprimé, progressif, à expansion interne, cylindre à membrane télescopique avec cylindre à verrou, agissant sur les roues arrière; pression de service et de libération de secours passant par soupape de garde à 4 circuits; desserrage mécanique = par levier.

+ Variante de pneus : 10.00 R 20 16 PR AV 6000 (7,75) AR 10900 (7,75) indice "L" obligatoire jantes 7.5 x 20.

§) Equipement : modifications par l'importateur:

- montage de feux de position séparés;
- distance entre les feux rouges et le bord du véhicule max. 400 mm;
- enlever les feux de gabarit arrière (AV= blanc/AR= rouge);
- protection contre pincement de la porte avant;
- insonorisation du bruit de l'échappement d'air de la pédale du frein, de la soupape du frein à main, du régulateur de pression ainsi qu'aux soupapes de desserrage rapides AV et AR.

Inscription dans le permis de circulation:

122 - autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50; le disque indiquant la largeur est obligatoire.

Lieu et date de l'homologation Pratteln, 26.10.81

Remplace FH CH 2676 05 du 26.10.81  
Braquage 2

(18.11.1981)

Service fédéral d'homologation